



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-573 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2016-455 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2026, adopté le règlement numéro 2026-573 remplaçant le règlement 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement vise à améliorer le contrôle architectural et paysager des projets de construction, de rénovation, d'agrandissement et de développement, afin de mieux protéger le caractère des secteurs, l'environnement naturel et la qualité du cadre bâti sur le territoire de la Ville de Léry.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur à la réception du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 15^e jour du mois de mai 2026.

Dale Stewart
Directeur général et greffier-trésorier par intérim